

(1)

(N° 84.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1895.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1895 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DEFNET.

ART. 17.

Les soussignés ont l'honneur de proposer de porter le crédit prévu à l'article 17 du Budget des Finances à 5,798,875 francs.

G. DEFNET,
ÉMILE VANDERVELDE,
EUGÈNE BERLOZ,
J. MALEMPRÉ,
ALFRED DE FUISSEAUX.

(1) Budget, n° 3, XI.
Rapport, n° 63.
Amendements, n° 74.